

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre, à dix heures quinze minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Françoise BOUTILLIER, Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Claude COLLET, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

\*\*\*\*\*

Lecture et approbation du compte-rendu du 27 novembre 2015

## **NOEL**

Une dernière vérification est faite. La préparation de la salle se fera le dimanche 20 décembre à 15h.

## **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Des élus des différentes communautés de communes se sont portés volontaires pour faire partie de différentes commissions, afin de tout gérer et d'anticiper au mieux le futur regroupement.

La communauté de communes de Neuilly-Saint-Front risque de perdre une dizaine de communes, car certaines souhaitent aller dans celle de Villers-Cotterêts, mais elle peuvent aussi recevoir un refus de la part du Préfet.

Des grandes différences existent, en matière de compétences, entre les différentes communautés de communes, tout doit bien être cadre pour que ça se passe au mieux.

Après un tour de table, il y a 5 votes nul et 2 votes favorable au fusion des communautés de communes. Les arguments sont :

- le choix est imposé par le Préfet
- les décisions sont déjà prises

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- le Maire informe que le Syndicat Intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont et le Syndicat Intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon proposent une fusion/extension en intégrant la commune. Des informations plus complètes seront envoyées en 2016.
- Avec le SDCI, il est proposé la suppression des CCAS pour les communes de - 1 500 habitants. La commune est favorable pour la suppression du CCAS au 31 décembre 2015, tout en gardant les représentants extérieurs du conseil municipal, jusqu'à la fin du mandat.

- Monsieur le Maire présente une facture payée par Madame POLIN, pour des réparations sur les toilettes de la salle des fêtes , d'un montant de 8,05 € TTC. Le conseil accepte de lui rembourser cette somme
- Afin de palier à un manque de crédits budgétaires, le conseil municipal décide de prélever la somme de – 220,00 € du compte 022 (dépenses imprévues) pour abonder le compte 73925 (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales) de + 200,00 €
- Le conseil municipal accepte de payer l'indemnité au perceleur
- Le secours populaire sollicite une subvention : refus du conseil
- Travaux rue des Lorrains : les travaux seront finis en 2016

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ↳ il n'y a plus de ramassage de déchets verts : l'apport se fait à la déchèterie
- ↳ contrat de location de la salle des fêtes : un projet est présenté. Le conseil mettra ce sujet au prochain ordre du jour
- ↳ le panneau « STOP » est toujours en attente de livraison
- ↳ il y a eu un vol de guirlandes de Noël

La prochaine réunion de conseil est prévue le 15 janvier 2016 à

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.